CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 OCTOBRE 2026

Nombre de membres composant le Conseil	35
Nombre de membres présents à la séance	33
Nombre de membres représentés	2
Nombre de membres non représentés	0

Le mercredi 14 octobre 2026 à 20h00 les membres composant le conseil municipal de la commune de Joinville-le-Pont se sont réunis dans la salle du conseil municipal.

ETAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Francis SELLAM, Monsieur Jérôme TAGNON, Madame Stéphanie BRANCO, Monsieur Olivier LAVIGNE, Madame Chantal ALLAIN, Monsieur Maxime OUANOUNOU, Madame Liliane REUSCHLEIN, Monsieur Frédéric GOMES, Madame Corinne FIORENTINO, Madame Béatrice NICOLAS-DARROU, Madame Chantal DURAND, Madame Michèle DELOMEL, Monsieur Stephan SILVESTRE, Monsieur Lionel GAUTIER, Madame Hélène DECOTIGNIE, Madame Virginie TOLLARD, Monsieur Urbain OKOU, Madame Pascale RUIMY, Madame Saliha PONTVIANNE, Monsieur François BLOIS, Madame Suzanne LECROART, Monsieur Jérôme DUPUY, Madame Kourrea TRAORE, Monsieur Axel HAVERBEKE, Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI, Monsieur Bernard DUVERT, Madame Carmen PEREZ, Monsieur Areski OUDJEBOUR, Madame Christelle FORTIN, Monsieur Vincent JARDIN, Monsieur Tony RENUCCI, Madame Agnès ASTEGIANI, Monsieur Alexis LECLERC-DALMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Monsieur Brahim BAHMAD donne procuration à Monsieur Francis SELLAM, Madame Sandrine PARIS-PESCAROU donne procuration à Madame Carmen PEREZ

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Michèle DELOMEL

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Francis SELLAM

DELIBERATION N° 29

APPROBATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT CONCLUE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DU VAL-DE-MARNE POUR DES ATELIERS PARTAGÉS PARENTALITÉ AU TITRE DU FONDS NATIONAL DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

PREAMBULE - Madame Liliane REUSCHLEIN, 6ème Adjointe au maire déléguée "petite enfance et lien social"

Mes chers collègues,

Afin de soutenir les familles joinvillaises dans l'apprentissage et l'exercice de leur fonction parentale, le service Petite Enfance a développé les Journées de la Petite Enfance, un projet dédié au soutien à la parentalité.

Les ateliers parents-enfants, « Bienvenue aux bébés » ainsi que les ateliers destinés aux parents s'inscrivent dans le cadre du Fonds national parentalité. Ils ont pour objectifs de favoriser le bien-être

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

des familles, de mieux répondre à leurs besoins et d'accompagner les parents dans l'exercice de leur rôle éducatif et de leurs responsabilités parentales. Ces actions visent également à les conforter dans leurs compétences et à valoriser leur place essentielle auprès de leurs enfants.

Les Journées de la Petite Enfance proposent aux familles un programme diversifié comprenant :

- Des ateliers consacrés au bien-être émotionnel ;
- Des ateliers de créativité parents-enfants, incluant notamment un atelier poésie ;
- Des spectacles et animations organisés dans le cadre de l'événement « Bienvenue aux bébés ».

La Caisse d'allocations familiales (CAF) du Val-de-Marne a accepté de soutenir ce projet en attribuant à la commune une subvention d'un montant de 1 872 euros pour son organisation.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- D'approuver la convention d'objectifs et de financement n°4950-80365-508 conclue avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne pour des ateliers partagés parentalité au titre du fonds national de soutien à la parentalité, annexée à la présente ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

Principaux textes réglementaires	• Code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L.214-1-2 ; • Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 de la branche Famille.
Principaux documents de référence	Convention d'objectifs et de financement n°4950-80365-508 conclue avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne pour des ateliers partagés parentalité au titre du fonds national de soutien à la parentalité.

A reçu un avis favorable en commission enfance et jeunesse du 5 octobre 2026.

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Article 1er : Approuve la convention d'objectifs et de financement n°4950-80365-508 conclue avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne pour des ateliers partagés parentalité au titre du fonds national de soutien à la parentalité.

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, ou l'élu remplaçant le maire en vertu de l'article L.2122-17 du même code, à signer la convention et à prendre toutes les mesures en application de cette délibération.

Le Maire - Monsieur Francis SELLAM

La secrétaire de séance – Madame Michèle DELOMEL





Je soussigné, Monsieur Maxime OUANOUNOU, 5ème adjoint au Maire, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération :

Publiée sous format électronique le : 20 OCT. 2026

Télétransmise au contrôle de légalité le : 20 OCT. 2026 A Joinville-le-Pont le

261014_29

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)